



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Cellule diocésaine Covid-19

Communication

à nos agents pastoraux/UP/paroisses/missions linguistiques/communautés religieuses

Précisions liées à l'utilisation du certificat Covid dès le 13.09.2021

Suite à notre communication du 9 septembre et à la parution du nouveau plan cadre sanitaire de la Conférence des évêques suisses (CES) le 10 septembre, nous vous indiquons les derniers changements liés aux nouvelles mesures sanitaires, qui entrent en vigueur lundi 13 septembre. Le résumé élaboré ci-dessous est général, nous vous invitons dès lors à consulter notre [foire aux questions](#) afin d'obtenir les précisions nécessaires sur chaque sujet.

Célébrations religieuses

- **plus de 50 personnes, en intérieur, avec certificat Covid :**
Pour les manifestations religieuses (dont les funérailles, mariages, baptêmes, etc.) qui, en intérieur, dépassent 50 personnes, il est exigé un certificat Covid aux participants de plus de 16 ans, du 13 septembre 2021 au 24 janvier 2022. « S'agissant des droits fondamentaux concernés (en particulier la liberté de conscience et de croyance), l'extension de la nécessité de présenter un certificat est à classer comme mesure proportionnée au regard du nombre d'hospitalisations actuellement en forte hausse. »¹ Il incombe à l'organisateur de vérifier la validité des certificats.
- **jusqu'à 50 personnes, en intérieur, sans certificat Covid :**
Les mesures s'appliquent avec port du masque, désinfection des mains, 2/3 de la capacité du lieu, et collecte des données. Sont compris dans les 50 personnes tous les enfants et les intervenants (prêtre, sacristain, servant de messe, organiste, etc.). Nous rappelons que même les détenteurs du certificat Covid doivent porter le masque.
- **Recommandations**
Dès lors, tout en voyant bien la grande difficulté que cela peut présenter à certains endroits, nous insistons pour que les deux options (célébrations avec et célébrations sans certificat) soient présentes dans chaque Unité pastorale. Nous recommandons aux paroisses d'indiquer dans leur bulletin, dans la presse (page horaire des messes), sur theodia, etc. les célébrations qui sont accessibles avec un certificat et celles qui ne le sont pas. Nous rappelons également que lors d'une célébration religieuse, il n'est pas possible de ne pas exiger le certificat sanitaire aux 50 premiers.ères participant.e.s puis de l'exiger auprès des suivant.e.s, dès la 51^e personne. (Cf. FAQ : *Peut-on ne pas exiger le certificat sanitaire auprès des 50 premiers participants puis l'exiger auprès des suivants ?*)

Rencontres et réunions dans le cadre de l'Église

- **plus de 30 personnes, en intérieur, avec certificat Covid :**
Pour toutes les autres manifestations liées à l'Église (rencontres pastorales, réunions, etc.) qui rassemblent plus de 30 personnes en intérieur, il est requis que les participants de plus de 16 ans présentent un certificat Covid. Il incombe à l'organisateur de vérifier la validité des certificats.

¹ Rapport explicatif concernant l'ordonnance COVID-19 en situation particulière du 23 juin 2021 (RS 810.101.26), modification du 8 septembre 2021



- **jusqu'à 30 personnes, en intérieur, sans certificat Covid :**
Les mesures s'appliquent avec port du masque, désinfection des mains, 2/3 de la capacité du lieu, et collecte des données. Pour toute collation, il est possible d'enlever le masque pour autant qu'on soit assis.

Contrôle des certificats sanitaires

Nous sommes conscients de la difficulté d'instaurer de tels dispositifs, tant le contrôle de certificat Covid que la récolte de données et respect du nombre de personnes aux célébrations et manifestations non soumises au certificat Covid. L'application pour contrôler les certificats Covid est « COVID Certificate Check ». Vous trouvez des indications pratiques dans notre foire aux questions ainsi que notamment sur [Contrôle du certificat COVID : questions fréquentes](#).

Nous vous exprimons toute notre reconnaissance pour cet exigeant travail de prévention contre le Covid.

N'hésitez pas à consulter notre [foire aux questions](#) ou à contacter notre Cellule diocésaine :

- Vaud : Michel Racloz : 021 613 23 41
- Genève : Silvana Bassetti, Mercedes Lopez : 022 319 43 37
- Fribourg (français) : Véronique Benz, João Carita : 026 426 34 13
- Fribourg (allemand) : Marianne Pohl-Henzen : 026 426 34 15
- Neuchâtel : Julia Moreno : 032 720 05 61

Fribourg, le 11 septembre 2021

La Cellule diocésaine Covid-19

[\(Version PDF de la communication\)](#)